



# “L'éducation syndicale, ça donne des outils pour faire face aux boss”

p. 8-9-10-11

## Dans ce numéro

- . Définir notre stratégie face au nouveau gouvernement p. 2-3
- . Lock-out de 7 mois à CKSH de Sherbrooke p. 4-5
- . Un an de grève à la St-Lawrence Columbiun p. 6
- . Appuyons les grévistes de Mussens p. 7
- . Construction: une unité à refaire p. 12-13
- . Nouvelles régionales p. 14

# le MONDE OUVRIER

Bulletin d'information  
de la FTQ  
JANVIER 1977

1908-1111,  
Montréal, Qué.  
19 ouest, Le Royer,  
Société Canadienne de Microfilm,

	Canada post Postage paid	Postes Canada Port payé
<b>Third - Troisième class classe B-678 MONTREAL</b>		

Port de retour garanti, si  
adressé à Fédération des tra-  
vailleurs du Québec, 1290 rue  
St-Denis, 5ème étage, Mon-  
tréal. Téléphone: (514)-288-  
7431.

# Face au nouveau gouvernement

## LA FTQ DÉFINIT SA STRATÉGIE D'INTERVENTION

Le changement récent de gouvernement au Québec constitue un bouleversement important. D'un coup, nous passons d'un gouvernement profondément anti-ouvrier et anti-syndical à la solde des milieux financiers à un gouvernement qui propose une option sociale-démocrate. Le venue au pouvoir du PQ rend aujourd'hui possible la réalisation d'un certain nombre d'objectifs qui, il y a quelques mois, était impensable: réforme en profondeur du code du travail, accès à la syndicalisation, réformes globales dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail...

***“La FTQ est prête à appuyer les initiatives qui iront dans le sens des intérêts des travailleurs”***

La FTQ et une bonne partie des militants de ses syndicats affiliés ont travaillé à la défaite du gouvernement Bourassa et à l'élection du parti dont le programme et les structures sont les plus proches des aspirations des travailleurs québécois.



PAGE 2

Tout en gardant sa complète indépendance, la FTQ a offert sa collaboration au nouveau gouvernement du Parti québécois pour toutes les initiatives qu'il prendra et qui seront en faveur des intérêts de la classe ouvrière.

La venue au pouvoir du PQ pose un défi important au mouvement syndical en général et à la FTQ en particulier: nous devons réviser nos stratégies pour participer pleinement aux nombreux débats politiques qui animeront le Québec au cours des prochains mois et pour y mettre de l'avant nos priorités et nos revendications.

Que l'on pense à la réforme du code du travail, au projet de loi anti-scabs, à l'accréditation sectorielle, aux problèmes de santé et de sécurité au travail, à la langue de travail, à la refonte de la Loi du salaire minimum, au chômage, à l'assurance-automobile. Ce sont là des dossiers qui feront l'objet de débats importants au cours des prochains mois. Nous devons être prêts à intervenir pour proposer des changements qui iront dans le sens des intérêts de la majorité des travailleurs au Québec.

***“Il faut poursuivre la lutte contre le programme fédéral de contrôle des salaires”***

La campagne électorale au Québec et ses lendemains ont quelque peu mis en veilleuse la lutte contre le programme de contrôle des salaires. Au Québec, les décisions récentes du gouvernement péquiste de respecter les ententes intervenues dans le secteur public et dans l'industrie de la construction et d'enlever tout pouvoir coercitif à la Régie québécoise

anti-inflation constituent un désaveu du programme fédéral de contrôle des salaires.

La lutte contre la loi C-73, qui continue de frapper durement les travailleurs du secteur privé et des services publics de compétence fédérale, doit se poursuivre. Le NPD fédéral à l'intention d'intensifier son opposition au Parlement et le mouvement syndical canadien tentera de convaincre les gouvernements néo-démocrates du Manitoba et de la Saskatchewan de se désolidariser du programme fédéral.

Le gouvernement Trudeau laisse voir des signes de fatigue et prépare le terrain de sa retraite. Nous devons nous préparer à poser de nouveaux gestes pour venir à bout de ces mesures profondément injustes.

***“La question de l'indépendance du Québec concerne directement les travailleurs”***

L'accession du PQ au pouvoir pose la question de l'indépendance politique du Québec. Avec le référendum promis par le PQ, cette question fera l'objet d'un débat politique d'envergure. Les travailleurs québécois sont directement concernés par cette question. La FTQ, en congrès, a reconnu le principe de l'autodétermination pour le Québec, c'est-à-dire le droit pour les Québécois de décider eux-mêmes de leur avenir politique. Sur le fonds de la question du fédéralisme et de l'indépendance, le débat reste ouvert et la FTQ aura à se définir une orientation en fonction des intérêts de ses membres et des travailleurs québécois.

***“La FTQ rencontrera les militants dans toutes les régions pour définir sa stratégie”***

Pour débattre de l'ensemble de ces questions, pour définir des orientations et des stratégies claires, pour préparer les débats qui marqueront le prochain congrès de la FTQ en décembre prochain, la FTQ tiendra au cours des prochaines semaines et des prochains mois des rencontres avec les officiers et les militants de ses syndicats affiliés dans toutes les régions du Québec. Dans les régions où la vie syndicale est davantage structurée, ces rencontres pourront prendre la forme d'un congrès régional d'une fin de semaine. Dans d'autres régions, ces rencontres pourront être plus brèves. Nous vous communiquerons bientôt le calendrier et le contenu de ces rencontres régionales et j'espère que vous y participerez activement et en grand nombre afin que les orientations que nous prendrons soient les plus justes possible. *Louis Laberge, président de la FTQ*

**le bonjour  
OUVRIER**

est un bulletin d'information publié par le service d'information de la Fédération des travailleurs du Québec. Responsable: Pierre Richard. 1290 rue Saint-Denis, 5ème étage, Montréal. Téléphone (514) 288-7431. Ce numéro a été publié à 25,000 exemplaires. Ce numéro a été fabriqué et imprimé par des travailleurs membres de la FTQ à l'Atelier DSC et à l'imprimerie Transcontinentale. Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec.

## Sept mois de lock-out à Sherbrooke

# RADIO-CANADA COMPLICE D'UN EMPLOYEUR RÉTROGRADE

*Depuis sept mois, CKSH-TV de Sherbrooke maintient un lock-out contre ses 18 employés syndiqués avec la complicité active de la Société Radio-Canada. Ce conflit est l'exemple-type du refus d'un employeur de négocier une première convention col-*



Depuis sept mois, les 18 employés syndiqués de CKSH à Sherbrooke tiennent le coup devant un employeur qui a l'appui de Radio-Canada.



CKSH ne se prive d'aucun moyen pour intimider les lockoutés. Par exemple, ce "bouncer" armé (sous le bras gauche) accompagné d'un chien dressé.

*lective avec des travailleurs qui ont pris la décision de se syndiquer.*

Depuis la création de CKSH-TV en septembre 1974, les employés n'ont eu droit à aucune augmentation de salaire. Pourtant les salaires sont minables. Un annonceur qui a six ans d'expérience ne gagne que \$160 brut par semaine; une secrétaire, qui a deux ans et demi d'expérience, est obligée de vivre avec un salaire net de \$80. par semaine.

### CKSH ne veut pas de syndicat

Les employés de CKSH avaient donc de très bonnes raisons de se syndiquer, d'autant plus que la direction de CKSH n'a jamais hésité à recourir au favoritisme et au congédiement. Le 22 août 1975, les employés de bureau, les employés de production, les journalistes et les annonceurs ont obtenu leur accréditation avec le local 613 de l'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion (Nabet, FTQ).

Depuis cette date, les 18 employés syndiqués font face au refus catégorique de la direction de CKSH de signer une première convention collective. En juin dernier, sans qu'il n'y ait eu la moindre négociation dans les 10 mois précédents, CKSH a décrété le lock-out et a mis à la porte les 18 employés syndiqués.

### Qui est derrière CKSH?

CKSH-TV est la propriété de Télévision Saint-François qui est elle-même la pro-

priété de Télévision Saint-Maurice. Cette dernière compagnie administre le poste CKTM-TV de Trois-Rivières et appartient aux 2/3 à Henri Audet, financier de la Mauricie. C'est Henri Audet qui est le "big boss" de CKSH-TV et c'est lui qui a décidé de livrer une lutte à mort au jeune syndicat.

Henri Audet ne pourrait cependant pas tenir le coup très longtemps s'il ne pouvait pas compter sur la complicité de Radio-Canada. CKSH-TV est affilié au réseau français de Radio-Canada et celui-ci continue d'alimenter la station de Sherbrooke en dépit du conflit. Depuis le début du lock-out, CKSH a réduit sa production locale de 8 heures 1/2 à 2 heures 1/2 par semaine et peut compter sur Radio-Canada pour combler les vides.

Radio-Canada serait d'autant plus en mesure de faire entendre raison à Henri Audet et à sa clique, qu'elle a investi pour \$350,000 en actions privilégiées dans Télévision Saint-François.

## Une guerre à finir

Pour Henri Audet, tous les moyens sont bons pour écraser le syndicat. Il a embauché des scabs pour faire le travail des employés qu'il a jetés à la rue et il a recours à des fiers-à-bras armés qu'il paie \$435 par semaine, en plus de les loger et de les nourrir. Depuis le début du conflit, CKSH a dépensé plus de \$450,000 pour venir à bout de la résistance des syndiqués, sans compter les pertes dues au retrait de nombreux commanditaires.

Il est évident qu'Henri Audet est prêt à tout pour se débarrasser du jeune syndicat. Les 18 employés lockoutés sont aussi prêts à tenir le coup et peuvent compter sur l'appui de nombreux organismes de la région de Sherbrooke.

La FTQ accorde son plein appui aux travailleurs de CKSH et invite tous ses syndicats affiliés à les appuyer moralement et financièrement. FAITES PARVENIR VOS CONTRIBUTIONS À: Lockoutés de CKSH, 2313 ouest rue King, suite 202, Sherbrooke.

## GRÈVE POSSIBLE À BELL CANADA

C'est le 29 janvier que l'on saura si les hommes de métier et les techniciens de Bell Canada au Québec et en Ontario acceptent ou rejettent les dernières offres de la compagnie et s'ils autorisent leurs dirigeants syndicaux à déclencher divers moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève.

Les 13,200 hommes de métier et techniciens de Bell Canada au Québec et en Ontario, nouvellement syndiqués avec le Syndicat des travailleurs en communication du Canada, tentent en effet de conclure leur première convention collective. Les négociations ont commencé le 31 mai dernier. Le comité syndical de négociations a recommandé à ses membres de rejeter les dernières offres patronales et de lui donner le mandat de recourir à la grève ou à tout autre moyen de pression.

Le syndicat a fait preuve de beaucoup de souplesse dans les négociations et s'était même dit prêt à certains compromis si la compagnie acceptait que le contrat, qui est rétroactif au 1er décembre 1975, se termine le 31 décembre prochain. Cela permettrait au STCC de reprendre bientôt les négociations sur des points comme les avantages sociaux, les vacances et le régime de retraite. Bell Canada a refusé cette proposition syndicale et propose un contrat qui se terminerait le 30 novembre 1978 avec réouverture le 1er décembre prochain sur les clauses salariales uniquement.

La question du zonage salarial au plan géographique, dont le syndicat demande l'abolition, demeure aussi en litige.

Le scrutin secret se déroule par la Poste entre le 10 et le 28 janvier et il sera dépouillé à Hull le 29 janvier.

# UN AN DE GRÈVE

## à la St-Lawrence Columbium

Le 4 février prochain, il y aura exactement un an que les 150 travailleurs de la mine St. Lawrence Columbium, à Oka, seront en grève. Ils ont déclenché leur arrêt de travail le 4 février 1976 après que les négociateurs patronaux eurent voulu négocier une convention collective à rabais, c'est-à-dire enlever des articles qui faisaient partie des anciennes conventions collectives.

Ainsi, avant le début de la grève, la compagnie voulait :

1) que le travail en temps supplémentaire ne soit plus effectué de façon volontaire comme auparavant;

2) que les hommes de métier travaillent sur des équipes, alors qu'auparavant ils travaillaient sur l'équipe de jour, quitte à être appelés pour effectuer des travaux

nécessaires sur d'autres équipes;

3) que le syndicat accorde à la compagnie le droit d'établir et d'amender les critères de qualifications des occupations, sans droit de recours à l'arbitrage.

Une question importante également, celle des salaires.

Le président du syndicat local des métallos, André Lachance, avait alors déclaré: "Nous ne négocierons pas une convention collective à rabais. Nous n'accepterons pas que notre prochaine convention collective soit inférieure à celles des années précédentes."

### Une longue année

Une cinquantaine de grévistes font régulièrement du piquetage depuis le début du

conflit, les autres s'étant trouvés des emplois ailleurs.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, il y a eu plusieurs sessions de négociations, principalement durant l'été et au début de l'automne. Actuellement, il ne reste qu'un sujet en litige, celui du temps supplémentaire. Les travailleurs veulent que le travail effectué en temps supplémentaire soit volontaire, comme auparavant. La compagnie refuse.

Les autres articles ont été réglés aux tables de négociations et acceptés par les membres du syndicat, par votes, au cours d'une assemblée générale l'automne dernier.

### Difficultés financières

Le permanent du syndicat des métallos, Gaston Beaulieu, estime que les dernières rondes de négociations en vue d'en arriver à une entente seront particulièrement ardues puisque la compagnie se dit en difficultés financières. Ses dettes seraient de plus de \$5,000,000.

"Nous savons que la compagnie peut se renflouer financièrement et que le marché du columbium est très bon. Il n'est pas question pour nous d'abandonner la lutte. Il n'est pas question de perdre des droits", a dit Gaston Beaulieu.

"La compagnie ne règlera pas ses comptes sur le dos des travailleurs", a-t-il dit.



Piquetage devant la mine St. Lawrence Columbium, à Oka. Sur la photo, Germain Jacob, secrétaire-trésorier du syndicat local, Gaston Beaulieu, permanent, et André Lachance, président des métallos d'Oka.

# SOUTENONS FINANCIÈREMENT LE GREVISTES DE MUSSENS

Depuis cinq mois, les travailleurs de la compagnie Mussens, à Lachine, sont en grève parce que la compagnie refuse de verser les augmentations consenties dans la convention collective.

La compagnie Mussens a reçu un appui important: la commission Pépin a coupé les augmentations de salaires de plus de la moitié, les réduisant de 17 à 8<sup>1</sup>/<sub>2</sub>%. La compagnie Mussens tente de profiter du conflit pour se débarrasser du syndicat et des travailleurs les plus militants:

- Elle a congédié 95 grévistes
- Elle a engagé une cinquantaine de scabs
- Elle a obtenu quatre injonctions et fait condamner les officiers locaux pour outrage au tribunal
- Elle refuse de reconnaître les droits d'ancienneté dans le protocole de retour au travail (plusieurs travailleurs ont plus de 20 ans d'ancienneté)

La compagnie Mussens loue, vend et assure l'entretien de la machinerie lourde. Les grévistes de Mussens ne peuvent pas compter sur des bénéfices de grève, suite à une injonction émise contre les Travailleurs unis de l'automobile, sous prétexte que la grève est illégale.

Les travailleurs de Mussens se tiennent debout devant les mesures Trudeau. Ils se battent pour des droits fondamentaux, comme celui de ne pas perdre son emploi et son ancienneté au profit de scabs. Ils comptent sur l'appui des travailleurs syndiqués pour gagner leur grève.

*Appuyons financièrement les grévistes de Mussens. Faisons parvenir nos dons à:*

Local 1450, TUA  
Salle Marquette  
663, 2ème Avenue  
Lachine  
Tél.: 637-0184

## LISTE DES CONFLITS (FTQ)

11 JANVIER 1977

Compagnie	Ville	Nbre d'employés	Syndicat	Début R6EVE
St. Lawrence Columbiun	Oka	150	Métallos	4-2-76
Robin Jones & Whitman	Grande Rivière	9	UEC	14-4-76
CKSH (lock-out)	Sherbrooke	18	NABET	22-6-76
Hercule Can. Ltée	St-Jean	6	Métallos	2-8-76
Mussens	Lachine	150	TUA	31-8-76
American Air Filter	V. St-Laurent	60	TUA	22-11-76
Rayonier Que Inc. (division ITT) (lock-out)	Port-Cartier	400	SCTP	2-12-76
B. & R. Choinière	Boisbriand	42	TUA	6-1-77
Metal Ware	Montréal	39	Métallos	4-1-77
Boulangerie Pom	Montréal	160	Boulangerie (local 55)	9-1-77

## 1,604 participants en deux ans

Au cours des deux dernières années, le Conseil du travail de Montréal a mis l'accent sur l'éducation syndicale. En 1975 et 1976, le CTM a tenu 50 sessions d'éducation syndicale qui ont regroupé un total de 1,604 participants. Quatorze (14) cours différents ont été donnés. Les participants sont venus de 38 syndicats ou unions différents.

Certains cours ont été donnés à plusieurs reprises, comme c'est le cas pour le cours "Le délégué syndical et le règlement des griefs" qui a été donné à 15 reprises et qui a atteint 583 militants. Cela n'a été possible que grâce au programme mis sur pied par la FTQ pour former des militants comme professeurs; ainsi, grâce à ce programme, le CTM a pu compter, l'automne dernier, sur cinq groupes de deux professeurs qui ont donné le cours de délégué et de règlement de griefs.

Le Monde Ouvrier a rencontré 8 militants qui ont suivi le cours du CTM sur le délégué et le règlement des griefs ainsi que deux militantes qui ont donné ce cours après avoir suivi le programme de formation de la FTQ. Ceux-ci nous racontent ce qu'ils retiennent de l'expérience d'avoir suivi ou d'avoir donné ce cours.



Jean-Paul Charest  
Local 10  
(Montréal)  
de l'Union  
des facteurs  
Membre du  
comité  
de griefs

"Ça fait 9 ans que je travaille comme facteur et ça fait 6 ans que je milite dans le syndicat. Les 5 membres du comité de griefs sont inscrits à ce cours et, pour ma part, c'est la deuxième fois que je le suis. Ce qui m'intéresse le plus, c'est que l'on parle des problèmes concrets que l'on rencontre dans notre travail de militant syndical et pas beaucoup des structures".

# "L'éducation syndicale, ça donne des outils pour faire face aux boss"



Lina Belval  
Officier du local 7625  
du Syndicat des métallos

Le local 7625 du Syndicat des métallos compte 1,600 membres répartis dans 55 compagnies différentes. Lina Belval est membre de l'exécutif du local et elle est secrétaire-exécutif de son unité, chez Lumiray Manufacturing. Elle a suivi le cours de formation des formateurs de la FTQ; en tant que formateur, elle donne le cours de délégué au Conseil du travail de Montréal.

"J'ai donné trois fois le cours de délégué à l'intérieur de mon local. Je suis la seule femme à donner des cours chez les Métallos. C'est la première fois que je donne ce cours pour le Conseil du travail. C'est plus difficile parce que les gens viennent de partout; cependant, cela a l'avantage de permettre un échange plus grand d'idées et d'expériences. Ça m'intéresse beaucoup de donner ces cours, parce que ça donne des moyens pour combattre les boss et faire notre travail syndical".



Robert Foucreau  
vice-président du local  
84 du Syndicat des  
travailleurs en communication  
du Canada  
président du  
comité de griefs  
Bell Canada

"À Bell Canada, nous sommes un nouveau syndicat. Ce dont nous avons besoin, ce sont des outils pour faire notre travail syndical. C'est pourquoi nous sommes 7 délégués de mon local au cours qui se donne présentement. Dans mon local, nous sommes 690 membres à Montréal et à la Baie James; j'ai appris la nécessité de mobiliser les membres pour faire face à une compagnie aussi puissante que Bell Canada. Dans ce cours, j'ai appris à préparer et à formuler des griefs et surtout à prévoir les tactiques patronales. Pour devenir délégué syndical, je crois que l'un des critères devrait être d'avoir suivi un tel cours".



Jacques Sénécal  
Délégué de grief et syndic  
pour le local 6617  
du Syndicat des métallos  
International Harvester à Candiac



Monique Dextrage  
vice-présidente du local 57  
de l'Union internationale  
des employés de bureau  
téléphoniste aux annonces  
classées à La Presse

"Ça fait presque 10 ans que je suis actif dans mon syndicat local. J'ai appris que pour faire face au patron, ça prend de l'information. C'est pour cela que j'ai décidé de suivre le cours du Conseil du travail. Ce que j'aime le plus dans ce cours, c'est que l'on peut discuter et profiter de l'expérience des délégués des autres syndicats qui y participent. Je crois que je ne défendrai plus les griefs de la même façon".

"Je suis toute nouvelle dans le syndicalisme. Nous sommes six de mon département à suivre ce cours; ça va nous donner de l'assurance et on va savoir de quoi on parle. Suivre le cours avec les gens de secteurs différents m'a montré des lacunes dans notre convention collective; ce que d'autres ont réussi à obtenir dans leur usine ou dans leur bureau me donne des idées pour la prochaine négociation chez nous".

## Comité élargi d'éducation

Selon les dirigeants du Conseil du travail de Montréal, l'une des raisons qui explique la forte participation aux sessions qu'ils organisent, c'est le fait que des responsables de la plupart des syndicats et unions ont été impliqués dans l'élaboration et l'évaluation du programme d'éducation du Conseil.

C'est dans cette perspective que le CTM a créé un comité élargi d'éducation. Il est composé, d'une part, des membres élus du comité d'éducation et d'action politique du Conseil et,

d'autre part, de membres nommés par les diverses unions qui participent aux activités d'éducation du Conseil. Ce comité regroupe de 30 à 35 personnes qui se réunissent deux fois par année, à la fin de chaque session. Leur travail consiste à faire le bilan de chaque session et à définir le programme pour la session à venir tout en participant à la planification et à l'administration de l'ensemble des activités d'éducation du CTM. Ces personnes ont aussi effectué un travail important de promotion et de recrutement dans chacune de leur union.

## Éducation syndicale (suite)

# “Profiter des expériences vécues par les militants des autres secteurs”



**Johanne Deschamps**  
vice-présidente du local 1604 du  
Syndicat canadien de la fonc-  
tion publique. École polytechni-  
que, Université de Montréal

Militante syndicale depuis trois ans, Johanne Deschamps a suivi le cours de formation de formateur de la FTQ et c'est la deuxième fois qu'elle donne le cours de délégué syndical et règlement de grief.

“Le fait d'être militante de la base et de donner un cours à d'autres militants ne pose aucun problème. Les gens nous acceptent comme animateurs. Peut-être que les participants se sentent moins dirigés parce que nous sommes du même niveau. Ce que je craignais le plus, c'était de donner des cours à des militants venant d'autres secteurs; moi, je viens du secteur public. Mais je trouve cela très enrichissant et stimulant. Les expériences très diversifiées rapportent beaucoup à tous et cela élargit nos horizons. Les gens ont énormément de question à poser.”



**Serge Lippé**  
Délégué d'atelier  
Syndicat des postiers (local de  
Montréal)

“Je travaille sur l'équipe du soir à la succursale Lange-  
lier et je suis nouveau délégué d'atelier. Comme tous le  
savent, le climat de travail est très difficile aux Postes.  
Certains jours, l'employeur nous refuse même le droit  
d'enquêter sur un grief. Le peu d'expérience que j'ai, je l'ai  
acquise moi-même; ce n'est pas suffisant; j'ai besoin de  
connaissances plus approfondies. Par ce cours, j'ai compris  
ce qu'est une convention collective et c'est quoi nos droits;  
ça permet de ne plus se faire charrier par l'employeur.”

## Un réseau en éducation?

Dans le but d'impliquer plus de militants dans le processus d'éducation, le comité élargi d'éducation du Conseil du travail de Montréal a décidé de travailler à la création de comités d'éducation dans les unions affiliées et dans les locaux ou, tout au moins, qu'un responsable à l'éducation soit nommé dans chaque union et dans chaque local. Ces comités et ces responsables auraient, entre autres, pour mandat de:

- Voir à la promotion et au recrutement dans leur milieu.
- S'assurer, par une procédure de sélection à être définie par chacun, que les personnes qui s'inscrivent à un cours respectent les critères qui sont énoncés dans le dépliant.

- Faire le travail de “follow-up” pour que les gens inscrits aux cours soient présents.
- Recueillir les commentaires et les évaluations des participants quand les cours sont terminés et acheminer le tout à la personne qui siège au comité d'éducation du CTM ou au responsable du CTM à l'éducation.”

À plus long terme, ces responsables d'éducation au niveau des unions et des locaux pourront constituer un réseau de militants qui s'occupent d'éducation syndicale et politique dans leur milieu et qui seront en mesure d'appuyer et d'augmenter les efforts et les ressources consacrés à l'éducation dans le mouvement syndical.



**Serge Lapointe**

Délégué syndical. Local 400. Commission d'assurance-chômage

“Moi, je ne crois pas à la formule de grief telle qu'appliquée dans la fonction publique fédérale. Je crois avant tout à la solidarité des travailleurs. Dès l'âge de 16 ans, j'ai perdu ma première job, parce que j'avais essayé de faire entrer le syndicat. Le cours de délégué m'a éclairé sur plusieurs points; j'ai rencontré des gars et des filles qui ont les mêmes aspirations et les mêmes buts que moi; j'ai vu comment le syndicalisme se vit ailleurs; en tant que délégué, ça me donne des façons de réveiller mes membres et, dans la fonction publique fédérale, on a besoin de se faire réveiller!”



**France Comeau**

Membre de l'exécutif du local 333 de l'Union des travailleurs en boulangerie. Déléguée de département chez Lido.

“Avec ce cours, je vais avoir plus d'assurance dans mon travail de délégué de département. Souvent j'hésitais avant de poser tel ou tel geste; maintenant, je le saurai et les gens de l'usine vont avoir plus de confiance dans mon travail. Nous sommes deux déléguées de département de Lido à suivre le cours; nous avons appris des techniques de base comme la façon de faire un grief et ce qui peut être matière à grief.”

“Je suis militante syndicale depuis seulement 6 mois et comme bien du monde, j'ai été bombardée sur le comité de grief. Je sens un grand besoin de formation. Ce cours va me profiter, mais j'aurais aimé un contenu plus dense et plus approfondi. L'expérience des autres va quand même me profiter.”

## PROGRAMME DU CTM

Du 16 février et au 23 avril, le Conseil du travail de Montréal tient sa session d'éducation du printemps. Pour toute information, vous pouvez communiquer avec le CTM à 288-1970. Neuf cours différents seront donnés.

1. PROCÉDURES DE RÉCLAMATION À LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE (CAC)
2. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (PRÉVENTION)
3. LE SYNDICALISME
4. PROCÉDURES DE RÉCLAMATION À LA COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL (CAT)
5. SYNDICALISME ET MASS MÉDIA
6. ARBITRAGE DES GRIEFS
7. RÉMUNÉRATION AU RENDEMENT
8. PROCÉDURES D'ASSEMBLÉES
9. LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL ET LE RÈGLEMENT DES GRIEFS



**Renée Blais**  
vice-présidente du local 660 du SCFP employés de production de Radio-Canada

## Dans la construction

# UNE UNITÉ

Depuis la fin de la tutelle de la FTQ sur le Conseil provincial des métiers de la construction, à l'automne 1974, la FTQ était restée en retrait. Elle se prépare maintenant à intervenir à nouveau pour aider ses affiliés dans la construction à refaire une unité quelque peu amochée par les derniers mois. La nouvelle conjoncture politique, l'arrivée au pouvoir d'un parti déterminé à entreprendre des réformes, rend urgent le regroupement de nos forces dans la construction.

Il semble bien que le nouveau gouvernement veuille avoir une action positive dans le secteur de la construction. En effet, en annonçant il y a quelques jours que les conditions monétaires négociées dans l'industrie de la construction n'allaient pas être remises en question, le gouvernement a jeté un peu de baume sur la plaie ouverte par le long conflit de cet automne. La longue grève qu'ont menée nos affiliés de la construction a généré bien des déceptions.

PAGE 12

## Une grève difficile

Rappelons que ces arrêts de travail survenaient après la fin des travaux olympiques, que le gouvernement Bourassa avait protégés en prolongeant le décret, rendant par le fait même toute grève illégale. Après les Jeux, le travail se faisant plus rare, les employeurs étaient en bien meilleure posture pour faire face aux pressions syndicales.

La conséquence, on la connaît: des groupes ont commencé seuls à débrayer sporadiquement, l'unité fut longue et difficile à faire; elle ne fut d'ailleurs jamais réalisée puisque, lorsque le Conseil des métiers donna finalement un mot d'ordre de grève générale, il ne fut pas suivi par tous les groupes et certains étaient déjà essouffés.

Cette lutte en rangs dispersés, il ne faut pas se le cacher, était aussi le résultat d'une désorganisation qui dure depuis plusieurs mois. En fait, après la fin de la tutelle de la FTQ sur le

Conseil provincial, celui-ci a traversé une période extrêmement difficile aggravée par un manque de solidarité de la part de certains syndicats et par une crise financière causée par une campagne de recrutement très coûteuse et par le fait que certains syndicats continuent de frauder le Conseil.

Après une grève d'une durée peu commune dans l'industrie de la construction et avec l'avènement d'un gouvernement décidé à intervenir dans ce secteur, il est extrêmement urgent de rebâtir l'unité au sein du Conseil afin de lui permettre de donner les services auxquels tous nos membres sont en droit de s'attendre.

## Consultations de la FTQ

Devant cette urgence et à la demande de plusieurs unions représentatives, le président et le secrétaire général de la FTQ ont entrepris une série de consultations afin d'établir un

# À REFAIRE

consensus le plus large possible sur les moyens à prendre pour relancer le Conseil. Il ressort de plus en plus clairement de ces consultations que le problème de l'affiliation au Conseil doit être réglé et qu'un véritable congrès devrait se tenir prochainement pour amender les statuts et élire les officiers. La FTQ continuera ses efforts pour faire en sorte que le Conseil ait en mains tous les moyens nécessaires pour s'assurer qu'une vie syndicale démocratique et honnête existe chez ses affiliés et pour corriger toute situation qui l'exigerait.

Les syndicats de la construction ont grandement besoin de refaire cette unité. Même la négociation passée, ils doivent encore lutter pour accroître la sécurité physique sur les chantiers et pour augmenter la sécurité d'emploi par un meilleur contrôle quantitatif de la main-d'oeuvre. Ils devront inviter fortement le nouveau gouvernement à s'attaquer à tous ces problèmes, à retirer les lois répressives et à planifier ses investissements dans cette industrie de manière à la rendre un peu moins instable.



PAGE 13

## MAURICIE: le conseil régional grandit

L'implantation du nouveau Conseil régional des travailleurs de la Mauricie, des Bois-Francs et de Drummondville (FTQ) va bon train. Le Conseil a dépassé le cap des 6,000 membres et compte bien atteindre son objectif de 7,000 membres pour sa première année d'existence en avril prochain. Le Conseil compte d'ailleurs tenir son deuxième congrès les 22, 23 et 24 avril prochain.

D'ici là, le Conseil régional des travailleurs de la Mauricie, des Bois-Francs et de Drummondville (FTQ) ne manquera pas de

travail. Le 2 février prochain, il organise un souper entre l'exécutif du Conseil régional et les permanents des syndicats qui donnent du service dans la région, afin de discuter des problèmes syndicaux de la région et des activités du Conseil.

Dès la fin de janvier, le Conseil commence la formation de comités de zone pour les sous-régions. Les premiers comités à voir le jour seront ceux de la zone de Louiseville, de la zone de Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et de celle de Shawinigan et Grand-Mère.

## QUÉBEC: priorité à l'éducation

Le Conseil du travail de Québec (FTQ) organise plusieurs sessions de formation syndicale au cours des prochains mois. C'est ainsi que le cours de délégué et de règlement des griefs sera donné à compter du 9 février prochain à l'édifice des travailleurs. Le Conseil prévoit aussi quatre sessions en résidence: 25, 26 et 27 février, les

cours Syndicalisme et mass-media et Santé et sécurité seront donnés; les 15, 16 et 17 avril on donnera les cours sur la Commission des accidents de travail et sur l'assurance-chômage. Pour toutes informations sur ces différents cours, vous pouvez communiquer avec le Conseil du travail de Québec à 525-5747.

## NORD-OUEST: une session pour formateurs

Le service d'éducation de la FTQ, de concert avec le Conseil régional des travailleurs de l'Abitibi-Témiscamingue, organise une session provinciale de formation de formateurs. Cette session aura lieu à Rouyn du 27 mars au 1er avril prochain. Ce cours a pour principal but de former des militants qui seront capables de donner des cours, entre autres, sur le rôle des délégués syndi-

caux et le règlement des griefs. La moitié des participants (12) seront des militants du Nord-Ouest et l'autre moitié viendra des autres régions de la province. Pour toute information, vous pouvez communiquer avec le service d'éducation de la FTQ à 288-7431.

D'autre part, le CRTAT organise aussi une session "Syndicalisme et mass-media" qui aura lieu les 2, 3 et 4 mars à Rouyn.

### LA SANTÉ AU TRAVAIL... LA RESPONSABILITÉ DE QUI?

À la mi-mars, la FTQ organisera un important colloque sur la question des maladies industrielles et de la santé au travail. Ce colloque, qui sera d'une durée de deux jours, servira à faire le point sur nos revendications en matière de santé au travail et à étudier les implications des recommandations du rapport Beaudry pour tous les secteurs de l'industrie. Ce colloque revêt une importance particulière en raison de l'accession au pouvoir du Parti québécois qui considère la santé et la sécurité au travail comme une priorité. Le colloque se terminera par une rencontre avec les ministres concernés dans le gouvernement Lévesque.

Sous le thème "la santé au travail... la responsabilité de qui?", le colloque de la FTQ s'adresse aux officiers, aux permanents et aux membres des comités de sécurité de tous les secteurs. Les détails seront bientôt connus.



# EN BREF

## Les métallos syndiquent Carter White Lead

Les travailleurs de l'usine de Montréal de la compagnie Carter White Lead ont donné, dans une proportion de plus de 80%, leur adhésion au Syndicat des métallos (FTQ) qui a déposé une requête en accréditation à la fin de décembre.

On se rappelle que la compagnie Carter White Lead avait été le théâtre d'un dur affrontement en avril 1973 sur la question de l'intoxication des travailleurs par le plomb. Suite à une grève dite illégale, la compagnie avait congédié tous ses employés et le tribunal du travail avait maintenu ce congédiement. Cette lutte s'était soldée par la disparition du syndicat.

La très grande majorité des travailleurs actuels chez Carter White Lead n'ont pas connu les événements de 1973. Ils ont décidé de se donner une organisation syndicale pour revendiquer de meilleures conditions de travail et de salaire et surtout pour s'attaquer au problème vital de l'intoxication accélérée.

## Des stages en France

Chaque saison, l'Office franco-québécois pour la jeunesse organise des stages pour les jeunes travailleurs. La FTQ a expédié récemment à chaque section locale une liste des derniers stages offerts. Certains ont pour objectif, de faire connaître des milieux de travail identiques, d'autres sont spécialisés dans diverses activités. Il s'agit de voyages de trois semaines où pour \$305 tous les frais de transport, de logement et d'alimentation sont compris. L'OFQJ, qui souhaite rejoindre un plus grand nombre de travailleurs nous offre de définir des stages. Si la chose vous intéresse, si vous voulez comparer votre milieu avec celui de travailleurs français qui oeuvrent dans des secteurs identiques ou si vous voulez vous familiariser avec le syndicalisme français, vous pouvez communiquer avec André Leclerc, au bureau de la FTQ (288-7431). Il vous indiquera les moyens à prendre pour présenter de tels projets.

## Histoires vraies de tous les jours

Il s'agit d'un livre pour enfants mais... pas n'importe lequel! C'est le premier livre pour enfants authentiquement québécois qui raconte des histoires authentiquement vraies aux enfants de partout.

Ses 14 histoires, contes, chansons, photos et dessins racontent le travail des femmes à l'extérieur et à l'intérieur de la maison. Comme l'indique l'introduction, les auteurs ont "pris parti pour le réalisme". **Môman travaille dans la robe**, par exemple, c'est une mère de famille qui raconte à sa fille comment elle travaille dans une manufacture de robes: les différentes fonctions des travailleuses, le rôle de la contremaitresse, le travail payé à la pièce, la cadence et finalement... le produit fini. Y'a aussi **Marlo et Jeannine**, l'histoire d'une femme serveuse de restaurant et de son fils qui fait des dégâts... y'a la **Dépanneuse Laliberté**, qui nous pose une devinette... y'a la grève de Valleyfield dans **Les histoires qu'on apprend pas à l'école** avec des photos d'époque fournies par la syndicaliste Madeleine Parent et bien d'autres choses encore... Toutes les histoires sont abondamment illustrées.

**Histoires vraies de tous les jours** s'adresse aux parents dans son introduction et dans ses histoires aux enfants de 4 à 12 ans.

Il a été conçu par Louise de Grosbois, Nicole Lacelle, Raymonde Lamothe et Lise Nantel. Ce livre de 105 pages est en vente dans toutes les librairies à \$5.00.

Vous pouvez aussi vous procurer ce livre au bureau de la FTQ ou directement aux éditions du Remue-ménage, Casier postal 607, succursale C, Montréal, téléphone 845-7850, pour le prix de \$3.75.





## La Ligue des Droits de l'Homme

- **LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME** est un organisme démocratique voué à la défense et à la promotion des droits individuels et collectifs de tous les Québécois.
- **LA LIGUE** est principalement au service de ceux dont les droits sont les plus menacés.

**LES DOSSIERS ACTIFS 1975-76** ● Bill 22 ● Peine de mort ● Banques de données personnalisées ● Droits des enfants ● Avortement ● Droit à l'information ● Discrimination à l'endroit des immigrants ● Groupe d'action sur l'immigration ● Office des Droits des Détenus ● Opération "Urgence-Logement" ● Comité de vigilance des libertés démocratiques ● Groupe de travail sur la condition féminine

### ÊTRE MEMBRE DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, C'EST

- S'engager résolument à la défense et à la promotion des droits des personnes et des collectifs;
- Situer son appartenance hors de toute affiliation politique partisane;
- Avoir un droit de regard continu sur les orientations, les prises de position, les actions d'un organisme qui tient des assemblées de ses membres à chaque mois;
- Avoir l'occasion de participer à des comités, à des recherches, à la mise en place de moyens d'action, à l'appui à d'autres groupes, à la structuration de groupes orientés vers la défense de droits ou de causes particuliers;
- Avoir l'occasion de participer à la fondation de sections régionales de la Ligue.

### ADHÉSION

- Je désire être membre de la Ligue des Droits de l'Homme et je souscris \$2.00 comme contribution d'adhésion
- Je désire faire une contribution additionnelle au montant de \$....

NOM: \_\_\_\_\_

ADRESSE: \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE: \_\_\_\_\_

SIGNATURE: \_\_\_\_\_

Sur réception de votre contribution, une carte de membre vous sera expédiée de même qu'un reçu officiel pour fins d'impôt.

**LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME**  
3836 rue St-Hubert  
Montréal

(514) 844-2815



## pour recevoir le monde ouvrier

La FTQ fera parvenir gratuitement par la poste les prochains numéros du Monde Ouvrier à tous les officiers et militants qui en feront la demande.

Si vous êtes intéressés à recevoir ce bulletin d'information, prévenez-nous le plus rapidement possible.

Par la même occasion, communiquez-nous les noms des autres militants que vous connaissez et qui désireraient recevoir Le Monde Ouvrier.

Voici les informations dont nous avons besoin:

- Nom:.....
- Adresse:.....
- Ville:.....
- Code postal.....
- Téléphone:.....
- Syndicat:.....
- Local:.....
- Employeur:.....

Vous pouvez nous rejoindre par la poste à 1290 rue Saint-Denis, 5ème étage, Montréal ou par téléphone à 514-288-7431

# SI VOUS DÉMÉNAGEZ, PRÉVENEZ-NOUS